

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 28 décembre 2023.

26
17
8
25
25
0
0

Présents(es) :

Messieurs Thierry BLASCO, Michel LAMY, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Mesdames Lydie FINELLO, Claude HOMEHR, Carmen LABILLE, Messieurs Arnaud MAGLOIRE, Denis MAILIER, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Nelly DELELIGNE.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :

Monsieur Patrick DYON était représenté par Monsieur William HANDEL. Monsieur Fadi DAHDOUH était représenté par Madame Rachida BOUDADI.

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre ABEL avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.

Monsieur Alain BALLAND avait donné pouvoir à Madame Claude HOMEHR.

Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.

Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Monsieur Richard BRUGGER.

Monsieur Roland BROQUET avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

Monsieur Jean-Marie CAMUT avait donné pouvoir à Madame Raphaële LANTHIEZ.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.

Madame Marie-Thérèse LEROY avait donné pouvoir à Madame Nelly DELELIGNE.

Absents(es) excusés(es) :

Madame Annie DUCHENE.

Assistaient:

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction, Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

2024 02 04

ADOPTION DU TABLEAU DES EFFETIFS AU 1er JANVIER 2024

En tant que pièce annexe obligatoire du Budget Primitif 2024, le tableau des effectifs du Centre de Gestion doit faire l'objet d'une adoption par le Conseil d'Administration.

Le tableau des emplois permanents présenté tient compte :

- De la suppression des emplois vacants suite à l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial réuni le 25 janvier 2024 :
 - → Assistant de gestion informatique collectivité Catégorie C (vacant suite à réorganisation du service);
 - ♦ Responsable de service Hygiène Sécurité Catégorie B (vacant suite à nomination stagiaire et titularisation Ingénieur, catégorie A, en tant que ♦ Responsable de pôle);

Responsable de service Concours - Catégorie B (vacant suite à nomination stagiaire et titularisation Attaché, catégorie A, en tant que Responsable de pôle).

De la création en 2023 des emplois suivants :

♦ Gestionnaire paie / carrière – Catégorie C (délibération du 29 novembre 2023). La fiche de poste correspondante à cet emploi incluse une notion de polyvalence de mission au sein du service paie et du service gestion des carrières (dont le suivi des arrêts de maladie)

→ Assistant médecin de prévention – Catégorie C (délibération du 20 octobre 2023).

De la création d'un nouvel emploi de gestionnaire carrière / paie.

Ce nouvel emploi fait suite à la demande d'une collectivité qui souhaite en complément de son adhésion au service de paies à façon que soit confiée au CDG 10 la réalisation de la gestion administrative de la carrière de ses agents (80) : rédaction des divers arrêtés, contrats et avenants, gestion des arrêts de maladie, procédures de déclarations, suivi de carrière... en lien avec les services de la collectivité qui assureront de leur côté la gestion des Ressources Humaines (organisation du travail, du temps de travail,....)

Créé au sein du pôle Statut-Carrières, cet emploi serait ouvert à un agent de catégorie C, titulaire ou contractuel à temps complet, sur le cadre d'emplois des Adjoints administratifs.

■ De la modification de certains emplois en applications des LDG en matière de valorisation des parcours professionnels.

♦ Depuis 2012, un emploi de d'assistant (e) de gestion du service intérim est créé au sein de nos effectifs. Au fil des années, la fiche de poste relative à ce poste a évolué vers un emploi plus spécifique d'accompagnement des collectivités dans leurs procédures de recrutement et de recherche de candidats ainsi que des agents en recherche de mobilité dans le cadre de l'étude de leur projet professionnel que celuici soit voulu ou subi. Cet emploi, de Gestionnaire Emploi, qui à terme remplacera celui d'assistant de gestion intérim pourrait être ouvert à un agent fonctionnaire de catégorie B, sur le cadre d'emploi des rédacteurs, à destination d'agent du CDG 10 par voie de mutation interne ou le cas échéant à destination d'agents externes. Il est proposé de créer cet emploi à compter du 1^{er} avril 2024.

❖ Il est demandé au Conseil d'Administration de transformer l'intitulé des emplois de gestionnaires de paie en gestionnaire carrière / paie. Ce changement de dénomination suivi d'une modification des fiches de poste des agents concernés permettront une plus grande efficacité dans la réalisation des paies pour le compte des collectivités.



Après débats, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide, à compter du 1er janvier 2024 :

- d'adopter le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024.
- d'autoriser la création d'un emploi supplémentaire de gestionnaire carrère/paie dans le cadre du projet d'appui administratif à la gestion des carrières qui entrera en application progressive à compter du 2^{ème} semestre 2024,
- d'acter la modification des intitulés de poste.

Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme, A Sainte-Savine, le 1er février 2024

Le Président,

Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte à compter du 16/02 /2024.

Le Présider

Thierry BLASCO

